



Dijon, le 14 avril 2022.

Communiqué de presse

Conflit en Ukraine : l'Assurance Maladie et les Allocations familiales activent leurs dispositifs d'accès aux droits et aux soins pour les personnes déplacées en Côte-d'Or

Suite à l'organisation mise en place par les services de l'Etat en Côte-d'Or, les personnes résidant en Ukraine qui viennent se réfugier dans notre département doivent se rendre, dès leur arrivée, au service de premier accueil de demandeurs ukrainiens (SPADU)*. Elles seront prises en charge pour organiser leur arrivée et leurs formalités administratives, notamment leur demande d'autorisation provisoire de séjour.

Dès leur enregistrement par ce service et réception de leur autorisation provisoire de séjour, **l'Assurance Maladie et les Allocations familiales de Côte-d'Or prennent le relais pour activer leurs dispositifs d'accès aux droits et aux soins :**

- **L'Assurance Maladie (CPAM) procède à l'ouverture automatique des droits** à la protection universelle maladie et à la Complémentaire santé solidaire, permettant la **prise en charge immédiate des frais de santé des adultes et des enfants** (consultations médicales, soins dentaires, soins gynécologiques...).
Un partenariat a été mis en place avec les services de l'Etat pour que ces droits soient ouverts sans démarche supplémentaire à faire pour ce public. Par ailleurs, l'Assurance Maladie a informé les 3 428 professionnels de santé Côte-d'Oriens de ces dispositions.

En pratique : pour garantir l'accès aux soins sans avance de frais, tous les réfugiés ukrainiens hébergés en Côte-d'Or (y compris chez des particuliers) doivent se faire connaître auprès du service de premier accueil de demandeurs ukrainiens (SPADU)*.

- **Les Allocations familiales (CAF) vont prendre en charge les frais d'accueil en crèche** des enfants, **et verseront l'aide personnalisée au logement (APL)** aux personnes réfugiées lorsqu'elles se verront proposer un logement de longue durée (après leur hébergement temporaire lié à leur arrivée). Une aide de 15 000 euros a par ailleurs été octroyée à trois associations venant en aide aux personnes réfugiées.

A travers ces dispositifs pris en accord avec le gouvernement, l'Assurance Maladie et les Allocations familiales font très concrètement vivre la valeur de solidarité, valeur fondatrice de la Sécurité sociale.

Lilian VACHON, directeur de la CPAM de Côte-d'Or, explique : « *Ces dispositifs exceptionnels font naturellement écho aux valeurs de solidarité et d'universalité que portent tous les salariés de l'Assurance Maladie. Nous sommes totalement investis et à l'écoute des besoins des acteurs sur le terrain, et des services de l'Etat, pour garantir l'accès aux soins des personnes ukrainiennes déplacées* ».

De son côté, **Caroline MICHAL, directrice de la CAF de Côte-d'Or,** souligne : « *S'inscrivant dans la solidarité nationale déployée depuis l'entrée de l'armée russe en Ukraine, la Caf de la Côte-d'Or, qui est présente au quotidien auprès des familles et des habitants du département, a déployé un accompagnement spécifique pour les réfugiés ukrainiens. Montrant encore une fois sa réactivité face aux crises et sa capacité d'adaptation, la Caf a rapidement mis en place différentes mesures : certaines sont communes à toutes les caf comme l'ouverture de l'aide au logement aux personnes déplacées arrivant sur le territoire, la mise à dispositions de vidéos sous-titrées présentant les aides de la Caf, la gratuité de l'accueil des enfants dans les structures multi accueil ; d'autres sont spécifiques à la Caf comme la décision de la Commission d'action sociale de verser des aides financières exceptionnelles à des partenaires accompagnant les réfugiés ukrainiens* ».

(*) Service de premier accueil de demandeurs ukrainiens (SPADU), chez Coallia : 36 rue de Bourgogne à Fontaine-les-Dijon. Ouvert du lundi au vendredi de 14 h à 16 h 30. Contact : spadu.coallia@gmail.com

A propos de l'Assurance Maladie

Depuis plus de 70 ans, l'Assurance Maladie joue un rôle majeur au service de la solidarité nationale en assurant la gestion des branches Maladie et Accidents du travail et Maladies professionnelles du régime général de la Sécurité sociale. Afin de pouvoir protéger durablement la santé de chacun, à chaque étape de la vie, elle agit en proximité auprès de l'ensemble des acteurs, assurés, professionnels de santé, entreprises, institutionnels... et crée les conditions pour assurer collectivement la pérennité du système. Acteur pivot du système, elle œuvre au quotidien pour garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins, pour accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé et pour améliorer en permanence l'efficacité du système. Elle s'appuie pour cela sur l'expertise de ses 85 000 collaborateurs, répartis sur l'ensemble du territoire au sein de la Caisse nationale et des 102 caisses primaires d'assurance maladie, des 20 directions régionales du Service médical, des quatre caisses générales de sécurité sociale (CGSS) et de la caisse de sécurité sociale (CSS) dans le cas de Mayotte, des 16 caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) et des 13 unions de gestion des établissements de caisse d'Assurance Maladie (Ugecam) qui partagent le même mot d'ordre au service de la santé de tous : AGIR ENSEMBLE, PROTEGER CHACUN.

A propos des Allocations familiales

La CAF de Côte-d'Or compte plus de 105 000 allocataires et couvre ainsi près de 50% des habitants du département par le biais d'une prestation ou d'une aide versée par ses soins. La Caf, branche Famille, contribue à une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales, d'interventions sociales préventives et du financement de services d'accueil et de soutien pour les enfants et leurs parents. Ce sont ainsi plus de 500 millions d'euros qui sont versés chaque année par la Caf.

Contacts presse :

Assurance Maladie (CPAM de la Côte-d'Or)

Guillaume JENET, responsable communication externe
Tél. 03.80.59.37.42 – presse.cpam-cote-or@assurance-maladie.fr

Allocations familiales (CAF de la Côte-d'Or)

Pierre RIGAULT ; attaché de direction, responsable du service communication
Tél : 03.80.70.75.10 – pierre.rigault@cafdijon.cnafmail.fr